

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2022

Présents : Mesdames COLMAGRO Patricia, GINESTE Colette, HYGONENQ Brigitte, LABAT Sylvie, METEAU Sylvie, RIEGES Karine, SANCHEZ Elodie

Messieurs CASSOU Jean-Marc, COLMAGRO Christian, DUPUY Fabrice, LABAT Frédéric, VALLEZ Cédric

Madame HYGONENQ Brigitte a été désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Approbation compte de gestion
- Vote du compte administratif
- Vote du budget
- Fixation des taux d'imposition et taxes locales
- Demande de subvention pour un séjour éducatif par l'école Fermat de Beaumont de Lomagne
- France relance cantine
- Attribution d'un dictionnaire pour les CM2
- Questions diverses

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.*

*Le compte-rendu de la séance du 21 mars est approuvé.*

## **Approbation Compte de Gestion**

Monsieur le Maire présente les Comptes de Gestion 2021 dressés par le trésorier Monsieur MARTINS Éric.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion 2021 n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **Vote des comptes administratifs**

### Commune :

Monsieur le Maire, présente le Compte Administratif 2021 de la commune.

Le résultat fait ressortir un excédent de fonctionnement de 378 338.66€ et un besoin de financement en investissement de 149 657.63€.

### Assainissement :

Monsieur le Maire, présente le Compte Administratif 2021 de l'assainissement.

Le résultat fait ressortir un excédent de fonctionnement de 274 986.45€ et un besoin de financement en investissement de 35 320.96€.

### CCAS :

Monsieur le Maire, présente le Compte Administratif 2021 du CCAS.

Le résultat fait ressortir un excédent de fonctionnement de 88.56€.

## **Vote des budgets**

### Commune :

Monsieur le Maire, propose le Budget Primitif de la commune arrêté à la somme de 1 521 151.03€ en section de fonctionnement et à 521 232.04€ pour la section investissement.

Ce budget tient compte de la reprise des résultats 2021 et est voté sans augmentation des taux d'imposition. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

### Assainissement :

Monsieur le Maire, propose le Budget Primitif de l'Assainissement arrêté à la somme de 339 865.49€ en section de fonctionnement et à 1 447 908.45€ pour la section investissement.

Ce budget tient compte de la reprise des résultats 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

### CCAS :

Monsieur le Maire, propose le Budget Primitif du C.C.A.S arrêté à la somme de 88.56€ en section de fonctionnement et investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

## **Fixation des taux d'imposition et taxes locales**

Monsieur le Maire, porte à la connaissance de l'Assemblée qu'il est indispensable de fixer les taux d'imposition pour 2022.

Il propose de fixer les taux et appliquer ceux en dessous :

50.63% pour la taxe Foncière Bâtie

99.16% pour le taxe Foncière Non Bâtie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces taux et charge Monsieur le Maire de les faire appliquer.

## **Demande de subvention pour un séjour éducatif par l'école Fermat de Beaumont de Lomagne**

L'école Fermat de Beaumont de Lomagne, nous a adressé un courrier concernant une demande de subvention pour un séjour éducatif qui concerne trois enfants Lavitois.

Vote du conseil : 1 pour, 1 abstention et 11 contre.

Pour conclure la commune ne donne pas de suite favorable pour la subvention.

## **Attribution d'un dictionnaire pour les CM2**

Monsieur Colmagro fait part aux membres du Conseil municipal que la Commission des Affaires scolaires souhaiterait offrir à chaque élève de CM2 un dictionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat des dictionnaires et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis correspondant.

## France relance cantine

Christian Colmagro a fait des demandes de subvention pour du matériel cantine. Elles ont été toutes acceptées.

## QUESTIONS DIVERSES

### Ecole :

- Sylvie Météau remonte le fait que les professeurs de la maternelle n'acceptent pas la présence des élèves des autres classes dont les parents travaillent lorsque l'autre institutrice est absente. Le problème revient assez fréquemment. Monsieur Colmagro doit se renseigner.
- L'école maternelle prévoit une sortie au Burgaud et demande si la mairie peut participer au voyage. Le conseil valide à l'unanimité la participation de la mairie.
- Demande d'une maman pour la scolarité de son enfant domicilié à Asques, elle voudrait la mettre au collège de Beaumont or la commune de Asques est dirigée vers Castelsarrasin. Le problème en question dépend du Maire de Asques.

### Toiture maison Gourg :

Madame Karine Rièges fait part aux membres du Conseil municipal de la problématique de la toiture de la maison Gourg, celle-ci est en mauvaise état.

Il est impératif de procéder à des travaux, pour cela Monsieur le Maire présente un devis pour les réparations d'un montant de 7 293.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise à monsieur le Maire de signer les devis correspondants.

### Devis bac à fleurs :

Madame Brigitte Hygonenq fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait de la commission Embellissement de la commune de procéder à l'achat de jardinières.

Monsieur le maire, présente un devis d'un montant de 5 378.40€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise à monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

### Mariage Letocard-Torres :

Madame LETOCARD fait une demande pour un prêt de 20 chaises pour son mariage le 7 mai 2022 ; le conseil valide à l'unanimité.

### Subvention associations :

Les subventions pour les associations ont augmenté, elles passent de 152 € à 200 €